

**NEOCOM MULTIMEDIA**  
**Société Anonyme au capital de 1.170.894,49 €**  
**Siège Social : 5, rue Platon 75015 PARIS**  
**RCS 337 744 403 Paris**

(la « Société »)

=====

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'AUTORISATION DE  
REDUCTION DE CAPITAL PAR LA SOCIETE PAR VOIE DE RACHAT DE SES  
PROPRES ACTIONS  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 16 JUIN 2016**

=====

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte à l'effet de vous proposer un projet de réduction du capital social par voie de rachat par la Société de ses propres actions.

Les principales caractéristiques de l'opération envisagée sont les suivantes :

Le pourcentage du capital social objet du rachat serait au maximum de 10%, soit 153.611 actions. La Société ne détenant aucune action propre à cette date, les rachats envisagés pourraient donc porter sur un nombre maximum de 153.611 actions.

Le prix de rachat unitaire serait fixé à 2,60 euros par action.

Le montant global maximum de l'opération serait donc au maximum de 399.388,60 euros.

L'assemblée générale délèguerait en outre ses pouvoirs au conseil d'administration à l'effet notamment de réaliser la réduction de capital, pour une durée maximale de dix-huit mois.

Le rachat d'actions de la Société aurait pour unique objet leur annulation dans le cadre de la réduction de capital non motivée par des pertes.

Dans le cas où le nombre d'actions visé ci-dessus serait racheté en totalité, leur annulation ramènerait le capital social de 1.170.894,49 euros à 1.053.805,35 euros.

Les motifs de l'opération de réduction de capital par voie de rachat d'actions sont les suivantes :

- La Société envisage une sortie de bourse à moyen terme, et
- La Société dispose d'une trésorerie excédentaire par rapport aux besoins de son activité

Nous pensons que cette réduction de capital est, dans ces conditions, une mesure opportune et nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui sont présentées.

Fait à Paris, le 19 avril 2016

**Le conseil d'administration**